

CONCOURS DE PHOTO 2020

La Municipalité d'Oka organise annuellement un concours de photo et invite ses citoyens à y participer sur des thèmes variés visant à mettre en valeur les attraits, les paysages et la communauté d'Oka.

Chers photographes, petits et grands, participez au concours photo et courez la chance de voir vos clichés immortalisés dans votre calendrier municipal. Parmi les photographies soumises, notre jury sélectionnera vingt-cinq (25) clichés finalistes, dont les treize (13) photos gagnantes, soit la page couverture et les douze mois de l'année. Leurs auteurs seront invités à un prestigieux Cocktail, au mois de novembre, moment où seront dévoilées les photos gagnantes qui illustreront le calendrier municipal 2021, distribué à plus de 2 000 exemplaires sur le territoire.

PRIX À GAGNER

- En plus de voir leur photo dans le calendrier municipal, les 13 gagnants reçoivent l'encadrement de leur photo;
- Tirage d'une tablette électronique, parmi les gagnants;
- Tirage d'un certificat-cadeau chez *Gosselin Photo*, parmi les finalistes.

THÈME 2020: « Oka, d'hier à aujourd'hui »

Sur les traces d'un passé tricentenaire, qui abonde de souvenirs patrimoniaux, Oka est un milieu de vie riche d'histoire et de culture. À l'occasion d'un voyage dans le temps, faisons briller le patrimoine bâti, les paysages, les mœurs et les coutumes d'hier à aujourd'hui. Pour émerveiller notre jury, recréez une prise de vue ou une scène coloniale à partir d'une photo d'époque.

La photographie ancestrale, qui doit être jointe à votre dossier de participation, peut être sélectionnée à partir de notre banque d'images disponible sur notre site Web ou dans une tout autre collection personnelle. Cette brèche mémorial est l'occasion de relever les points de comparaison de notre passé et de notre présent, que ce soit un contraste, un changement, une similitude ou un parallèle.

Banque d'images :

municipalite.oka.qc.ca > Je suis citoyen > Service des loisirs et de la culture > Concours

Besoin d'un coup de pouce?

La Société d'Histoire d'Oka est une excellente source de renseignements!

(2017, chemin d'Oka | 450 479-8336 | Ouvert le mercredi de 13 h à 16 h ou sur réservation info@shoka.ca)

- Informations sans frais concernant la banque d'images de la Municipalité d'Oka.
- Devenez membre, au coût de 15 \$ par année, et accédez à la collection inédite de la Société d'Histoire d'Oka ainsi qu'à une foule de renseignements supplémentaires. Apportez votre support informatique (Clé USB).
- Consultez la collection des *Okamis* disponible à la bibliothèque Myra-Cree.

La date limite pour participer au concours est le 2 octobre 2020

Exemple de reproduction (source photos, journal Okami de la Société d'histoire d'Oka):

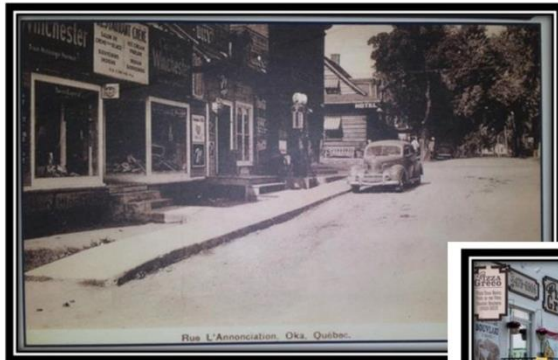


Photo : Fonds René Marinier, juillet 2014

La photo de droite est prise au coin de la rue l'Annonciation au sud de la rue St-Michel, en face de la rue St-Martin. Aujourd'hui le restaurant est encore là. Le magasin général a été converti en appartements. On remarque que le coin nord-ouest des rues St-Michel et de l'Annonciation est maintenant occupé par un stationnement. Quant aux automobiles... quelle évolution!

Cette photo des archives de la Société d'histoire d'Oka aurait été prise vers 1950. On note, à partir de la gauche, le restaurant d'Edmond Chéné, le magasin général et le poste d'essence de son frère Adolphe. Sur le coin nord-ouest des rues St-Michel et de l'Annonciation, on remarque l'édifice en bois rond, l'hôtel Longtain. Cet hôtel fut détruit par le feu et jamais reconstruit



Photo : Réal Raymond

COMMENT PARTICIPER ?

Pour être éligible au concours, chaque photo soumise doit être accompagnée :

- **Formulaire d'inscription** : [Téléchargez le formulaire d'inscription](#)
- **Photographie d'époque** : Recréez une prise de vue ou une scène coloniale à partir d'une photo d'époque. La photographie ancestrale, qui doit être jointe à votre dossier de participation, peut être sélectionnée de notre banque d'images disponible sur notre site Web ou dans une tout autre collection personnelle. ([Banque d'images : municipalite.oka.qc.ca > Je suis citoyen > Service des loisirs et de la culture > Concours](#))
- Fournir vos photos dans le format suivant :
 - Version numérique format « JPEG » avec une résolution d'image minimum de 300 DPI et un poids supérieur à 1 MO. Les photos peuvent être soumises par courriel, disque optique ou sur une clé USB. Si vos photos sont trop lourdes, nous vous suggérons d'utiliser [WeTransfer](#), un site très facile d'utilisation qui vous permet d'envoyer jusqu'à 2 Go, et ce, tout à fait gratuitement. Aucun abonnement nécessaire.
 - La photo d'époque, exceptionnellement, peut-être d'un format moindre que 8x10po et d'un poids inférieur à 1 MO pour reproduire une qualité d'image raisonnable.
- Vous devez nous faire parvenir le tout au plus tard le 2 octobre 2020 :
 - Par courriel à : info@municipalite.oka.qc.ca ou via [Wetransfer](#) ou
 - Par la poste ou en main propre à la Mairie : « **Concours de photo 2019** » - **Municipalité d'Oka, 183, rue des Anges, Oka (Québec) J0N 1E0**

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Le concours est réservé aux résidents de la Municipalité d'Oka.
- Un participant peut soumettre un maximum de quatre (4) photos.
- Deux (2) photos maximum du même participant pourront être sélectionnées pour le calendrier.
- Les photos doivent être prises sur le territoire de la Municipalité d'Oka.
- Les photos qui n'ont pas été prises au courant de l'année doivent être encore représentatives au moment du dépôt.
- Les photos soumises doivent être claires, de bonnes qualités et respecter le thème
- Seul le format horizontal des photos sera accepté.
- Aucune photo ni CD-ROM ne sera retourné aux participants.
- La Municipalité d'Oka ne sera pas responsable en cas de perte ou de détérioration des photos et/ou des CD en sa possession ou en transit.
- Les élus et employés municipaux ainsi que leur famille immédiate et les personnes domiciliées avec ces derniers ne sont pas autorisés à participer au concours.

DROITS D'AUTEUR ET OBLIGATIONS

Le participant atteste d'être l'auteur des photos soumises et reconnaît en avoir tous les droits et libertés de publication, incluant l'autorisation du modèle. Le participant accorde à la Municipalité d'Oka le droit d'utiliser les photos envoyées dans le calendrier municipal, dans lequel son nom y sera indiqué. Le participant accorde également à la Municipalité d'Oka le droit de diffuser et de reproduire les photos soumises dans le cadre du concours et consent à ce qu'elles soient utilisées sous toutes formes et pour toutes fins (publicitaires, promotionnelles et commerciales), et ce pour une durée indéterminée, sans restriction territoriale et sans compensation à son égard ainsi qu'à toutes les personnes qui y apparaissent. En conséquence, le participant dégage la Municipalité d'Oka de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS

La participation au concours implique l'acceptation des règlements et obligations ci-dessus.

JURY

Le jury, composé de 5 personnes, choisira vingt-cinq (25) photos finalistes selon les critères de sélection et détermineront ensuite les treize (13) photos gagnantes pour la confection du calendrier municipal annuel. Les finalistes seront avisés par écrit.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sélectionnera les gagnants en fonction des critères suivants :

- Respect du thème
- Caractère exclusif et originalité
- Clarté et qualité de l'image
- Respect des règlements

INFORMATIONS

Colette Beaudoin, responsable des communications et tourisme
cbeaudoin@municipalite.oka.qc.ca / 450 479-8333, poste 227

Toutes les photos reçues dans le cadre du concours sont conservées par le Service des communications et du tourisme pour une utilisation ultérieure dans les outils de communication de la Municipalité tels que le site Web et autres publications visant la promotion et la mise en valeur du territoire.